

COMPTE RENDU

FNTE
la
cgt

www.fnte.cgt.fr

Compte-Rendu CSA-M du 2 octobre 2024

Le CSA ministériel s'est tenu ce mercredi 2 octobre.

Bien que nouvellement (re) nommé, notre ministre n'estime toujours pas cette instance comme un rendez-vous nécessaire !

Toujours autant de considération pour les agents qui font fonctionner ce ministère !

Cette session était présidée par Mme Lombard, en raison des absences du DRH-MD et du SGA.

Après la lecture des différentes déclarations liminaires, DRH-MD a répondu à quelques éléments contenus dans les DL.

Sur le sujet de la PSC, une réunion se tiendra le 18 octobre et selon les propos de Mme Lombard, DRH-MD travaille activement à trouver une solution sur le problème des montants de cotisations des

enfants et ayants-droits, la prise en charge des cotisations pour les enfants avec handicap.

Sur le sujet de l'accord-cadre du temps de travail, DRH-MD travaille activement à mettre à jour ce document, et selon Mme Lombard, la volonté du ministère est d'ouvrir très largement les possibilités d'horaires variables et d'obtenir des temps de travail sécurisés au ministère notamment par la traçabilité de ce temps.

Concernant les retards de remboursement des frais de déplacements, l'EMA donne les délais moyens mais sans pouvoir expliquer pourquoi de tels retards dans les remboursements.

Compte-Rendu CSA-M du 2 octobre 2024

Concernant « la manœuvre africaine » ainsi nommée par le ministère, l'administration n'a pas les cibles des personnels (Personnel Civil à Recrutement Local) qui resteront dans les forces. En tout état de cause, la fin des contrats ne se fera pas dans les mêmes délais selon les pays, 31 juillet 2025 pour la Côte d'Ivoire et le Cameroun, 31 décembre 2025 pour le Sénégal.

Le dispositif d'accompagnement de ces agents PCRL sera négocié pays par pays. Ce dispositif sera amené au CSA de l'EMA.

Ordre du jour :

I – *Projet de décret portant transfert des missions de la direction de l'expertise nucléaire de défense et de sécurité auprès du ministre de la Défense et modifiant diverses dispositions relatives aux attributions du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense :*

Vote **CGT** : abstention - vote des autres OS : abstention

II – *Projet de décret pris pour l'application du III de l'article 11 de la loi n°2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection :*

Vote **CGT** : abstention - vote des autres OS : abstention

Selon le ministère ce décret a pour missions de sécuriser les conditions de mise à disposition des personnels du CEA.

Lorsque les Organisations Syndicales ont demandé à avoir le projet de convention, nous nous sommes heurtés à un refus catégorique. De nombreux points ne sont pas aboutis (les conditions de renouvellement, les conditions de préavis, etc...) et tous ces éléments (importants !) seront dans cette convention que DRH-MD ne veut pas communiquer.

C'est sur ces échanges que s'est clôturé le CSA Ministériel du mois d'octobre 2024.

La prochaine date est prévue le 18 décembre prochain.



Déclaration Liminaire – CSA-M 2 oct 2024

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Depuis le 9 juin dernier notre pays traverse une crise politique, les résultats de l'extrême droite aux élections européennes ont conduit à une dissolution, puis à l'organisation d'élections législatives anticipées, laissant le pays avec des ministres démissionnaires mais pas vraiment... surtout pendant la période de trêve des jeux olympiques... la belle aubaine !

Quand enfin un premier ministre est nommé... Que le gouvernement est formé... Nous ne pouvons que constater un flagrant déni de démocratie ! Tout ça pour ça !

Pour la **CGT** les perdants ne peuvent être les gagnants, ne pas respecter le choix des citoyens et continuer à mener la même politique dévastatrice c'est continuer à favoriser la montée de l'extrême droite. La **CGT**, comme elle l'a toujours fait, luttera farouchement contre ces idées nauséabondes !

Dans la Fonction Publique, bien qu'en 2022 les salaires ont augmenté en euros courant sans tenir compte de la hausse des prix ... L'INSEE dans son étude publiée le 19 septembre dernier, montre qu'en réalité les salaires ont baissé compte tenu de l'inflation. Moins 2,2% dans la Fonction Publique d'État, des rémunérations globalement en baisse avec des écarts selon le statut, la catégorie, et l'ancienneté. Soulignons également que les femmes perçoivent 3% de moins que les

hommes dans la Fonction Publique d'État.

En tenant compte de ces éléments, dans notre ministère, l'accord PSC devait permettre à tous les agents de bénéficier d'une couverture santé de qualité reposant sur le principe de solidarité, dans la réalité nous en sommes bien loin. Nous ne reviendrons pas sur les méthodes de « négociation », ni sur la communication autour de l'attractivité et la fidélisation. En revanche sur les surcoûts pour les ayants droits des agents qui fragiliseront les plus précaires, nous le réaffirmons ici la **CGT N'A PAS SIGNÉ POUR ÇA !** Elle revendique, entre autres, une renégociation tarifaire, la suppression du caractère obligatoire et la prise en charge par le ministère de la cotisation des enfants en situation de handicap.

Dans le contexte actuel, la **CGT** exige l'augmentations des salaires et des pensions, l'abrogation de la réforme des retraites et le financement de nos Services Publics.

Pour terminer, ce n'est certainement pas un ministre qui brille par son absence depuis mai 2022, qui fait fonctionner ce ministère. Non ce n'est pas lui, ce sont les agents de notre ministère qu'ils soient Fonctionnaires, Ouvriers d'État, ou encore Contractuels. Pour la **CGT**, il est grand temps de cesser de les mépriser ;
Merci de votre attention.